

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal
du 23 Aout 2022**

Délibération N° : 20220823-01

OBJET : Choix du scénario retenu dans le cadre de l'étude de faisabilité et de préprogrammation immobilière des bâtiments de l'ancien centre de Val Pré Vert, du bâtiment abritant la Mairie et de celui de l'ancien presbytère abritant la bibliothèque

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois du mois d'août, le Conseil Municipal de la Commune d'Abriès-Ristolas s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Abriès-Ristolas, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 17 Août 2022

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 9

BOURCIER Florian – CRUNCHANT Nicolas – FAROUZE Marie-Hélène – LACROIX Charles – RIBOT Philippe – TENOUX Nicolas – BUES Florent – GAUCHE Joël – ROUX Pauline.

POUVOIRS : 2

LEPAS Dominique a donné pouvoir à GAUCHE Joël - AUDIER-MERLE Carine a donné pouvoir à BOURCIER Florian.

NOMBRE DE VOTANTS : 11

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe RIBOT.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 20210802-02 du 2 août 2021, le Conseil Municipal a confié la réalisation d'une étude de faisabilité et de préprogrammation immobilière des bâtiments de l'ancien centre de Val Pré Vert, du bâtiment abritant la Mairie et de celui de l'ancien presbytère abritant la bibliothèque à la Société CABESTAN, GROUPEMENT ARCHIPROGRAMME.

Il rappelle que la mission comprend 4 phases :

- 1 le recensement et la définition des besoins basés sur des entretiens d'acteurs ressources.
- 2 le diagnostic des ouvrages et équipements existants
- 3 l'élaboration de scénarii de faisabilité
- 4 l'élaboration du phasage opérationnel

Les trois premières phases de la mission ont été réalisées et présentées à la population en réunion publique le 7 juillet 2022 ainsi qu'au Conseil Municipal.

A ce stade, il appartient donc au Conseil Municipal de choisir le scénario retenu pour réaliser l'élaboration du phasage opérationnel (phase 4) sur ce seul scénario.

Monsieur le Maire propose de retenir le scénario suivant :

- Bâtiments de l'ancien centre de Val Pré vert :
 - o Myrtilles : sans extension : Déplacement de la Mairie et un logement
 - o Chamois : logements, salle de co-working, salle pour les Associations
 - o Kiosque : Pas de changement : espace nordique et VTT
 - o Albatros : pas de projet
- Bâtiment abritant la Mairie : sans extension
 - o Logements
- Bâtiment de l'ancien presbytère abritant la bibliothèque :
 - o Pas de changement

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré par 9 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions,

APPROUVE la proposition du Maire,

DEMANDE à la Société CABESTAN, GROUPEMENT ARCHIPROGRAMME de procéder à l'élaboration du phasage opérationnel, phase 4 de l'étude, sur le scénario détaillé ci-avant.

Envoyé en préfecture le 26/08/2022

Reçu en préfecture le 26/08/2022

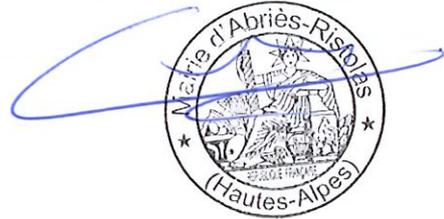
Affiché le

ID : 005-200083517-20220823-2022082301-DE

AUTORISE LE MAIRE à signer toutes pièces à intervenir se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture